

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-212
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES
LOCALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
SUBVENTIONS

OBJET :
**SUBVENTIONS
EXCEPTION-
NELLES AUX
ASSOCIATIONS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE DU
: 19 SEPTEMBRE 2023

AFFICHAGE EN DATE
DU : 19 SEPTEMBRE
2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **02 OCT. 2023**

Séance du Conseil Municipal du lundi 25 septembre 2023
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents :

Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, Evelyne
GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,
Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX,
Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Chantal
BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES,
Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON,

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

François DEMANGEOT donne procuration à Philippe GREFFIER,
Philippe GUIRAUD donne procuration à Jean-François VERONIN-
MASSET,
Marie-Claude BOURREL donne procuration à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Michel RATABOUIL donne procuration à Javier DE LA CASA,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne procuration à Denis
BOUILLEUX,
Delphine SANTINI donne procuration à Régine SURRE,
Préscillia GRANIER donne procuration à Bernard GRIMAUD,
Adrien ROUZAUD donne procuration à Audrey GAIANI.

Absents excusés :

Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Martine LACOMBE.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention exceptionnelle aux Associations
suivantes :

- Vélo sport Castelnaudary (Championnat du Monde de cyclisme Amateur) pour un montant de 200 €.
- Western Dance (Anniversaire 10 ans du club) pour un montant de 500 €.
- Aéro Club Jean Doudiès (Cassoulet Airport) pour un montant de 546 €.
- CLES (150^{ème} anniversaire aviation en Lauragais) pour un montant de 500 €.
- Solidarité Légion Etrangère (Course cycliste la Solidaire de la Légion étrangère) pour un montant de 2 000 €.
- Convivencia (Evénement du 16/07/2023) pour un montant de 2 500 €.
- ASF CSF (achat de sacs poubelles pour la collecte des bio déchets) pour un montant de 240€.

Ces subventions seront prélevées sur l'article 65748, pour un montant total de 6 486 € du budget ville 2023.

Vu la commission des finances en date du 22 septembre 2023,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le versement des subventions exceptionnelles détaillées ci-dessus,

PRECISE que ces subventions seront prélevées au budget Ville 2023 sur l'article 65748.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Les conseillers municipaux, membres d'associations, n'ont pas pris part au vote pour l'association dont ils sont membres :

Mme Elisabeth ESCAFRE n'a pas pris part au vote pour l'association CLES,

M. Nicolas ASENSIO-VERGNES n'a pas pris part au vote pour l'association CSF.

Les conseillers municipaux, membres du bureau ou ayant un lien personnel avec un membre du bureau d'associations dont ils sont membres, sont sortis de la salle au moment du vote pour l'association concernée :

M. Pierre BARBAUD est sorti de la salle pour l'association CLES,

M. Michel RATABOUIL est sorti de la salle pour l'association CLES.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 25 septembre 2023



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Ampliation faite le	02 OCT. 2023
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :	28 SEP. 2023
Par publication le :	02 OCT. 2023
Par délégation, Le Directeur Général des Services	
Nicolas NAYRAL	

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le **02 OCT. 2023**

ID : 011-211100763-20230925-DB2023212-DE

